

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

NONIDI 19 Primaire.

(Ere vulgaire)

Jeudi 10 Décembre 1795.

Reforme considerable dans les revenus du clergé d'Espagne, tant séculier que régulier. — Ordre donné aux troupes espagnoles de ne pas quitter les provinces de la Catalogne et de la Navarre. — Provisions envoyées à l'armée du Rhin par les habitans de Weissenbourg. — Protestation du comte Carletti, adressée au directoire exécutif, contre l'arrêté qui le concerne.

A V I S.

Le prix de l'abonnement à cette feuille est actuellement de 300 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les Abonnés qui n'enverront ou ne compléteront point le nouveau prix ne recevront ce journal qu'au prorata de la somme adressée.

Cette fixation, qui n'a point d'effet rétroactif, n'aura même pas lieu pour les abonnemens expirés au 15 frimaire présent mois, dont les renouvellemens seront reçus au dernier prix de 150 liv.

A l'égard des pays étrangers, conquis ou réunis, le prix restera toujours fixé, EN NUMÉRAIRE, à 25 liv. par an, 12 liv. 10 sous par six mois et 6 liv. 5 sous par trois mois.

E S P A G N E.

De Madrid, le 1^{er} novembre.

Il avoit été expédié à tous les régimens de campagne un ordre de se rendre dans les places destinées à leur servir de garnison; mais cet ordre vient d'être révoqué inopinément sans qu'on en pénétre le motif, & les troupes rassemblées en Catalogne & dans la Navarre doivent y rester.

La cour a décidé de faire passer quelques vaisseaux & quelques troupes dans nos possessions de l'Amérique, afin d'y réprimer un certain esprit de liberté qui commence à s'y manifester. En général, il paroît que le ministère a profité des circonstances de la guerre pour assurer au gouvernement de grandes & longues ressources pécuniaires, en opérant, de concert avec la cour de Rome, une immense réforme dans les revenus territoriaux & autres du clergé, tant séculier que régulier. Les bénéficiaires de toute espèce seront salariés par le trésor public, & leurs biens, ainsi que les dîmes ecclésiastiques, seront réunis au domaine royal. Les arrangemens convenus à cet égard avec la cour de Rome ôtent tout prétexte aux ecclésiastiques & aux réguliers de crier à l'impieité, comme on

a fait tant de fois, dans toute la catholicité à-peu-près, lorsque les gouvernemens ont touché à l'encensoir, c'est-à-dire, aux revenus indépendans des gens d'église.

On se rappelle que depuis quelques années la défaveur de la cour étoit tombée sur le comte d'Aranda & sur le comte de Florida-Blanca; ces deux ministres avoient été tour-à-tour emprisonnés, exilés & menacés d'une commission judiciaire; l'un & l'autre viennent d'obtenir l'abolition des procès commencés contre eux; le comte de Florida-Blanca a obtenu la liberté de se retirer où il voudra, excepté à Madrid & à la cour, & le comte d'Aranda devra se retirer dans ses possessions en Aragon.

A L L E M A G N E.

Du Bas-Rhin, le 26 novembre.

On n'aperçoit plus un seul Français depuis deux jours sur la rive gauche du Rhin, depuis Coblentz jusqu'à Cologne; on dit qu'ils se sont tous portés sur la Moselle pour arrêter, s'il se peut, les progrès des Autrichiens dans le Hundsdrach. Les Français ont levé les camps qu'ils avoient encore du côté de la Sieg; ils descendent du côté de Dusseldorff, mais ce n'est pas pour y séjourner; ils sont si mécontents de la rive droite du Rhin, qu'ils n'ont pas envie d'y faire un plus long séjour.

De Mannheim, le 26 novembre.

Indépendamment des deux ministres Oberndorff & Salabert, on a aussi arrêté M. d'Awans, conseiller de la régence, & le secrétaire Schmitz. Les scellés ont été mis sur leurs papiers.

Les Autrichiens avoient avant-hier encore un corps de troupes à une lieue en-deçà de Heibelberg, pour protéger le transport des magasins qu'ils ont dans cette ville, & dont plus de la moitié étoit déjà enlevée avant-hier. On disoit qu'aujourd'hui ils devoient abandonner cette position, à l'approche des nombreuses troupes que le général français a fait marcher contre eux. Cependant on annonce qu'on se bat depuis ce matin en-deçà de Heibelberg avec beaucoup de vivacité.

Il se confirme qu'une grande partie des troupes autrichiennes qui étoient arrivées dimanche aux environs de Schwetzingen, s'est repliée le lendemain sur Bruxhall ; & il paroît certain que depuis Manheim jusqu'à Philisbourg, tous les postes le long du Rhin avoient été abandonnés dès le 22 par les Autrichiens : ce jour là, les Français entrèrent à Schwetzingen.

Le quartier-général de l'armée du Rhin & Moselle, qui étoit à Frauckenthal, est arrivé hier à Manheim.

P. S. Il y a eu effectivement, le 24, un combat entre les Français & les Autrichiens, en-deçà de Heidelberg. La canonnade a cessé un peu après 11 heures : elle s'étendoit depuis le Necker au-dessus de Ladenbourg, jusqu'au bois de Schwetzingen. On en ignore le résultat, au moment où cette feuille va à la presse.

De Francfort, le 28 novembre.

Les généraux en chef des armées autrichiennes sont occupés à concerter de nouvelles opérations, ce qui rend les nouvelles des camps un peu stériles ; mais les avant-gardes sont en présence de l'ennemi, & dans peu j'aurai sans doute à rendre compte d'affaires importantes.

On dit que l'armée de Condé passera le Rhin le 29, & que ce prince a reçu des ordres pour s'y préparer.

(Extrait de la gazette des Deux-Ponts.)

F R A N C E.

De Paris, le 13 frimaire.

Le comte Carletti a adressé au directoire une protestation formelle contre l'arrêté qui le concerne ; il vouloit attendre le retour du courrier qu'il a expédié en Toscane pour prendre les ordres de sa cour ; mais le directoire ayant insisté, on dit que ce ministre part au premier jour.

Les lettres de Strasbourg nous apprennent que les habitans de Weissembourg, ayant appris que nos frères d'armes éprouvoient des besoins, leur ont envoyé 60 charretées de légumes, parmi lesquelles il y en avoit 40 de pommes de terre. Ils ont en outre proposé à Pichegru un renfort de 30 mille hommes qu'il a accepté & dont les uns ont été repartis dans les différens cadres, les autres ont été employés à la confection de nouveaux retranchemens. Ce général leur a promis que les Autrichiens ne tarderoient pas à se repentir de leur audace.

Les amis véritables & sincères de la constitution n'avoient pas vu sans inquiétude s'élever le système exagéré de certains patriotes, qui prétendoient que l'observation rigoureuse des loix de cette constitution ne suffisoit pas à sa conservation, & que le bonheur public exigeoit encore quelques-uns de ces moyens révolutionnaires que la loi n'a pas proscrits sans en avoir mûrement pesé les conséquences funestes.

Il est inutile ici de se dissimuler que des écrivains, dotés d'ailleurs d'un grand sens, avoient été entraînés par les circonstances difficiles où s'est trouvée la république, & plus encore par les clamours de gens intéressés à maintenir une autorité usurpée & illégale, à approuver en quelque sorte des mesures extraordinaires proposées par ces mêmes gens ; mais bientôt les effets de ces mesures ont déillé les yeux prévenus, & les sentinelles de la constitution n'ont pas tardé à reconnoître

que toute route qui s'écartoit des voies de la constitution de 1795 aboutissoit plus ou moins directement à la route de celle de 1793 & à l'anarchie qui en étoit pour ainsi dire la pierre angulaire.

Que ceux qui ont attaqué si inconsidérément la liberté de la presse, & qui ont essayé d'armer contre elle toute la fureur du despotisme le plus révoltant, nous disent jamais la gêne de la pensée eût pu produire un changement aussi avantageux ? Tous les Français demeurent d'accord (en exceptant toutefois les anarchistes) que la constitution seule est le code auquel l'assentiment national doit se rallier, sous peine de retomber dans le chaos des factions & dans les déchiremens.

Les jacobins, les cordeliers, dit un de nos journaux ont menacé de nouveau la liberté, la fortune & la vie des Français. Des affiches préparatoires de leur triomphe ont couvert les murs de Paris. Ils y annonçoient un grand mouvement prochain, que l'opinion publique répète que la sagesse du directoire saura sans doute prévenir. déjà le Panthéon a été fermé aux délibérations de leurs assemblées. On assure qu'elles se tiennent ailleurs, mais il suffit sans doute qu'elles soient surveillées pour que leurs résolutions deviennent conformes au vœu national qui se prononce si unanimement en faveur de la constitution de 1795.

RÉFLEXIONS traduites d'un journal américain.

L'état social est une loterie où il y a un petit nombre de lots pour quelques heureux, & un grand nombre de billets blancs pour la multitude. Cette loterie peut être diversément combinée. La meilleure combinaison seroit celle où il y auroit moins de gros lots & des billets plus petits pour tout le monde. En attendant la solution de ce problème d'arithmétique politique, il faut tâcher de consolider les perdans par la raison, & de rapprocher des gagnans par la justice & l'humanité ; c'est le rôle du philosophe. Mais il n'en est un plus aisé à remplir, dont le succès est plus certain ; c'est celui d'irriter la malheur contre la fortune. Tel est le rôle des novateurs factieux qui, dans tous les tems, ont réussi à troubler & même à bouleverser les sociétés, en soulevant les pauvres contre les riches, & en détruisant par-là ces rapports d'égards & d'affection d'un côté, de compassion & de générosité de l'autre, qui, sans ôter à la société les avantages résultans de l'inégalité des fortunes, en adoucissoient les aspérités pour ceux sur qui tombent les mauvais lots & tendent à réunir des frères que l'inégalité des partages tend à séparer.

Je regarde donc comme également allégeantes & dangereuses ces comparaisons des souffrances du pauvre avec les puissances du riche, qu'un sentiment humain peut dicter quelquefois, mais que l'humanité plus éclairée ne peut approuver, parce qu'elles ne servent qu'à ouvrir le cœur du pauvre & à endurcir celui du riche. C'est sous ce point de vue que je considère le tableau que vous avez imprimé dans votre n^o. 157, d'après un papier anglais. D'ailleurs ce qui peut encore convenir à un peuple, vieillissant dans tous les abus de la sociabilité, ne convient point à un peuple encore nouveau qui a bien du chemin à parcourir afin d'arriver à ce terme de dépravation, où meurt enfin la richesse, & bientôt le luxe & l'oisiveté qui en dérivent. *Di meliora plis.*

Signé, HUMANUS.

Le tableau dont il est parlé dans les réflexions précédentes est intitulé *le Contraste*, avec cette épigraphe: *Utrisque in fortunâ memor.* En voici la traduction:

LES RICHES

LES PAUVRES

Sont magnifiquement logés, vivent dans l'abondance, le luxe, la dissipation, une succession de loisirs de toute espèce.

Sont nichés comme ils peuvent, nourris à faire pitié, mal vêtus, privés de tout amusement, travaillent douze heures par jour, sous peine de mourir de faim.

Entretien des chevaux, des chiens, des meutes de chiens, des demoiselles.

N'ont qu'eux & leurs enfans à entretenir, & ils n'en peuvent venir à bout.

Ont toutes les places & les pensions.

Ont toutes les charges & les impôts.

Ont toute faculté de jouer, s'ébriquer, fréquenter les lieux de débauche, faire enfin tout ce qui leur passe par la tête.

Sont conduits à Bridewell (*maison de correction*), s'ils se permettent quelque une de ces louables joyusetés.

Sont armés, tuent & mangent les dains, les lièvres & les perdrix; ont le passe-tems de chasser tout-à-tour le renard ou les ministres.

Sont emprisonnés ou déportés, s'ils font quelque niche à quelque lièvre ou perdrix; sont dévastés par les regards & écraiés d'impôts par les ministres.

Ne font rien & jouissent de tout.

Font tout & ne jouissent de rien.

Sont appelés nobles lords, très-honorables gentilshommes, &c.

Sont appelés séditieux, canaille, sottise espèce.

Ont les commissions & les emplois militaires pour faire la guerre à leur aise.

Sont pressés, embauchés, forcés de faire la guerre pour des intérêts qu'ils ne comprennent même pas.

Demandent la continuation de la guerre, qui leur procure des titres & des pensions.

Demandent la fin de la guerre, qui leur enlève leurs enfans & ne leur rend rien.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Suite de la séance du 17 frimaire.

Cadroï rappelle que le 13 de ce mois l'on a lu au conseil des anciens une dénonciation dirigée contre lui & deux de ses collègues; elle a dû être renvoyée au conseil des cinq cents; Cadroï demande qu'elle soit lue.

Plusieurs membres s'y opposent & invoquent l'ordre du jour. Il ne faut pas encourager ces hommes pour qui les dénonciations sont un aliment, ressusciter ce système d'avilissement qui n'a que trop long-tems pesé sur les représentans du peuple.

C'est la convention nationale qu'il s'agit de venger, s'écrie Cadroï. Nous sommes dénoncés pour avoir suivi ses principes de justice & d'humanité! & par qui le sommes-nous? Par ces mêmes hommes qui, le 17 mars 1793, sont venus exiger la proscription de nos collègues les plus probes. Ce sont les instrumens de la plus infâme terreur qui nous accusent de terrorisme. Je demande que la dénonciation soit lue.

Un secrétaire donne lecture de cette pièce.

On y accuse Cadroï, Chambon & Mariette d'avoir souffert & provoqué les meurtres du Midi.

Législateurs, y est-il dit, nous vous dénonçons ces trois bourreaux du Midi, & qu'on ne révoque pas en

doute l'existence de tant de crimes, nous allons en administrer la preuve.

Un verbal des juges de paix Rebec, Richaud & Camaud, atteste l'horrible massacre du fort Jean; par ce verbal, dont nous joignons ici une expédition en forme, il conste qu'il s'est trouvé sur la place, où est une treille, un grand nombre de cadavres étendus morts, paroissant avoir été tués avec des sermes tranchantes, tous défigurés & méconnoissables.

Que le long de la voûte, en montant à la grande place, il y avoit une infinité de cadavres morts de la même manière, & qu'il paroisoit qu'on avoit mis dans deux cachots à gauche, où on a trouvé trente-huit cadavres, moitié brûlés & presque toujours méconnoissables. Enfin, les juges de paix déclarent avoir aperçu quize hommes encore vivans & respirant à peine, mais ne pouvant parler.

Cette boucherie eut lieu le 17 prairiel; & le 18, les juges de paix trouvent encore des malheureux mutilés ayant à peine un souffle de vie... Quelle horreur! Ainsi ces martyrs de la liberté, tourmentés par une agonie convulsive, n'ont eu pour lit, pendant plus de vingt-quatre heures, que les cadavres de leurs frères, & pour consolation que le témoignage de leur conscience.

Dis-nous donc, Cadroï, qui a occasionné ces actes d'une barbarie sans exemple? Ne sont-ce pas tes provocations au meurtre? Tu as dit, & vainement voudrois-tu le nier; tu as dit au peuple, dans cette société d'émigrés que tu avois organisée, & qui se disoit populaire: Si vous rencontrez des terroristes, frappez-les! si vous n'avez pas des armes, vous avez des bâtons; si vous n'avez pas des bâtons, déterrez vos parens, vos amis, & de leurs ossemens assommez qui osera vous regarder en face.

Les représentans inculpés se justifient de tout ce qu'on leur impute; ils démontrent que loin d'avoir favorisé ces massacres ils s'y sont opposés autant qu'il étoit en eux, & en ont empêché le plus qu'ils ont pu.

Quant au propos reproché à Cadroï, ce représentant dit que ce n'est pas lui qui l'a tenu, mais Isnard qui l'a sommé de le nommer.

Isnard court à la tribune! Oui! s'écrie-t-il, ce propos est de moi! je le revendique, je m'en honore.

Vous n'avez pas oublié que la conspiration anarchique de prairial avoit des ramifications très-étendues dans la Midi. Les brigands de ce pays, d'accord avec ceux de Paris, se révoltèrent le 6 prairial & se rendirent à Toulon, où ils s'emparèrent de l'arsenal, foulèrent aux pieds la convention, ne voulurent reconnoître que la montagne, retinrent prisonniers des représentans, arrachèrent un arrêté à Brunet qui se donna la mort, traînèrent Nion par les cheveux, & marchèrent contre Marseille.

Le peuple de Marseille étoit consterné. Je monte sur un balcon; je le harangue. On se plaignoit de n'avoir pas d'armes. Eh, fouillez, m'écriai-je, cette terre ensanglantée! armés des ossemens des vos pères, de vos amis (gorgés...). Le conseil reste muet d'étonnement... Nous marchâmes & nous fûmes vainqueurs.

On demande de tous côtés que le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à examen. Bentabole s'y oppose; il se fonde sur les persécutions éprouvées par les patriotes.

Oui, sans doute, s'écrie André Dumont, on persécute comme avant le 9 thermidor; nous le savons: on le saura; la vérité sera terrible. Mais étouffons ces germes de discord; occupons nous des besoins du peuple. Je demande

que le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer, & ordonne l'impression du discours d'Isnard.

Après quelques débats, ces deux propositions sont adoptées.

CONSEIL DES ANCIENS

Présidence du citoyen TRONCHET.

Séance du 17 frimaire.

La rédaction du procès-verbal du 16 est adoptée.

Le président observe que la résolution relative à l'examen de la comptabilité ancienne étant ajournée à demain, il n'y a point d'ordre du jour & leve la séance.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 18 frimaire.

Ramel lit la rédaction de la résolution sur l'emprunt forcé; après quelques débats elle est adoptée.

Le président annonce qu'on va lire divers messages envoyés par le directoire exécutif, à la fin de la séance d'hier.

Crassous, l'un des secrétaires du conseil, lit ces messages.

Le premier est relatif à l'état déplorable dans lequel se trouve le service des postes. Il est renvoyé à la commission des finances.

Dans le second message, le directoire exécutif expose qu'il seroit convenable d'augmenter le nombre des directeurs de jurys de la commune de Paris pour accélérer la mise en jugement des détenus. — Renvoyé à une commission formée ad hoc.

Le troisième message est relatif aux attributions dévolues par la loi aux juges-de-peace, en ce qui concerne la police: le directoire pense qu'il conviendroit de leur adjoindre un assesseur. — Renvoyé à une commission.

Un autre message contient diverses nouvelles reçues de l'armée d'Italie. Les austro-sardes sont en pleine déroute.

L'ennemi fuit encore, écrivent les commissaires près l'armée d'Italie; l'armée républicaine s'est emparée du poste de Saint-Bernard, de Mélague, de la place de Caïre, enfin du poste important de Vado. Les éclaireurs sont au-delà de Savonne. Ces avantages ne sont pas douteux. Le représentant Peyre, l'un de nous, arrive en ce moment de la droite de l'armée, où il a été témoin de la bravoure étonnante des défenseurs de la patrie.

Le nombre des prisonniers ne peut encore se calculer. Les divisions de l'armée en font continuellement; déjà 3500 sont passés par Nice pour se rendre dans l'intérieur de la république: demain il en arrive d'autres; après-demain & les jours suivans, il en arrivera encore.

Beaucoup de canons, munitions & drapeaux, ont été pris; un officier de hussards est chargé de vous en porter quatre; plusieurs autres sont entre les mains de nos volontaires qui s'en servent pour ajouter à l'effroi de l'ennemi.

Une autre lettre écrite de Nice, le 9 frimaire, porte: «Le citoyen Peyre vient d'arriver; il nous apprend la

prise de Caïre, Vado & la fuite des autrichiens au-delà de Savonne. Le triomphe est complet; la défaite des austro-sardes le sera, si Massena qui est à la division de gauche peut arriver assez tôt pour leur couper la retraite: Rytter jouit maintenant; il a ce qu'il desiroit, Vado & ce qui s'ensuit. Nous nous sommes emparés de 30 mille sacs de farine, grains & orges, & de beaucoup d'autres approvisionnements en proportion.

Le directoire saisit cette occasion pour démentir les bruits répandus par la malveillance, que Landau étoit cerné & Bitche pris. Ces nouvelles sont fausses. L'armée du Rhin, dénuée de toute espèce d'approvisionnement, a été obligée de faire un pas rétrograde, & elle occupe en ce moment une position inexpugnable derrière la Queich.

Suit la teneur des dépêches.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 18 frimaire.

Après la lecture du procès-verbal, on fait une nouvelle lecture de la résolution, qui charge les commissaires de la nouvelle comptabilité de l'examen & de l'apurement des comptes de l'ancienne.

Johaannot combat la résolution présentée, en ce qu'elle rendroit les nouveaux commissaires, en même-tems juges & administrateurs; & qu'alors, il y auroit cumulations de fonctions; il observe, en outre, que les opérations de la comptabilité ancienne sont très-arrérées, qu'il y a environ trois mille comptes & 20 mille pièces justificatives à examiner; que ce travail ne peut être confié sous tous les rapports aux nouveaux commissaires; il pense que c'est au directoire à faire vérifier les anciens débits, à en accélérer la liquidation & le versement dans le trésor public, & que ce sera ensuite aux commissaires à juger & à arrêter définitivement cette opération.

Tronchet & Goupilleau votent pour que la résolution soit adoptée.

Nous donnerons demain la suite de la discussion. La résolution a été mise aux voix & adoptée.

Bourse du 18 frimaire.

Inscriptions	320-50-80-85-78.
Louis	5000-50-100-5000-4950-900-800.

Fautes à corriger dans la feuille d'hier.

A l'article de la nomination des juges, imprimé dans la feuille d'hier, il y a un paragraphe entièrement mutilé. C'est le second de la page 311, colonne seconde, on y lit; les réflexions suivantes font appliquer les exemples des peuples aux principes de la législation. Lisez: les réflexions suivantes qui annoncent un esprit éclairé qui sait appliquer les exemples des peuples, etc. A la ligne suivante, au lieu de les hommes de la nature; lisez: les phénomènes de la nature, &c.